

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu l'arrêté du 6 janvier 2025 nommant le jury du concours interne de l'agrégation et du CAER-agrégation, section mathématiques, session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour la seconde épreuve écrite d'admissibilité du concours susvisé :

**Examineurs spécialisés**

M. Patrick GENAUX  
Professeur de chaire supérieure  
M. Mathieu GENTES  
Professeur de chaire supérieure  
M. Adrien JOSEPH  
Professeur agrégé  
M. Bastien MARMETH  
Professeur agrégé

Académie de STRASBOURG

Académie de RENNES

Académie d' AMIENS

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 février 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU